

Personnes ressources pour la prévention des pratiques addictives en entreprise

Publics visés :

- **Entreprises privées ou publiques** : Salarié ou agent volontaire, encadrement de proximité, personne compétente en prévention des risques professionnels, animateur hygiène-sécurité, membres du CSE et/ou de la CSSCT, infirmière ou infirmier d'entreprise

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Proposer et hiérarchiser des actions ou mesures de prévention collective.
- Piloter des actions de prévention des consommations à risques.
- Connaître les personnes et ressources internes ou externes en addictologie.
- Recueillir les informations nécessaires pour orienter au mieux les personnes exposées à des situations de consommations à risques.

Contenu :

- Rappel des enjeux de la prévention et des définitions gravitant autour de la santé, sécurité et conditions de travail.
- Présentation des notions de consommations à risques en entreprise.
- Connaissance des différentes procédures, technique et messages de prévention efficaces.
- Connaissance des stades et mécanismes aboutissant à l'addiction.
- Présentation des différents acteurs susceptibles de soutenir une démarche.
- Proposition de stratégies d'intervention

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur en prévention des Pratiques addictives - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs (intervalle de 6 mois)

Réalisation d'un travail d'état des lieux dans sa structure en intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Le but de cette formation est de constituer un réseau d'échange de pratiques entre personnes ressources formées.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).